



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

L'an deux mille douze et le sept du mois de novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 Octobre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22** PRESENTS : **19** VOTANTS : **22** PROCURATIONS : **3**

Présents : Arlette ZAMBONI, Denise GELSO, Marcel RENAUD, Adjoint.

Martine CAPELLO, Henri LANTERI, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Maurice PLEBANI, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, William DESMOULINS, Josyane LAHORE, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- Jean - Jacques RAFFAELE à Eugène MARTIRE
- Hélène GROUSELLE à Arlette ZAMBONI
- Alexandre BERRO à Laure CHIBANE

Secrétaire de séance : Pierre ARADO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Pierre ARADO et Thierry CONTE, sont élus à l'unanimité.

Après lecture du procès - verbal de la dernière séance, le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

### **Informations**

#### **Décisions**

- ❖ Décision Modificative 2012 - 3
- ❖ Emprunt 2012
- ❖ Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes
- ❖ Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année

- ❖ Participation de la Commune à la complémentaire santé et au contrat de prévoyance des agents municipaux
- ❖ Salles Municipales : Tarif de location
- ❖ Droits de place, de voirie et de stationnement : Tarif
- ❖ Reconstruction des ateliers communaux : demande d'un fonds de concours à la CARF
- ❖ Extension du réseau de vidéo - protection : demande de subvention DETR
- ❖ Travaux d'éclairage public Chemin des Révoires (Tranche 3) : demande de subvention
- ❖ Acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée Section D n° 631 sise à la Tête de Chien
- ❖ Projet Détras : Déclassement la parcelle cadastrée Section AC n° 141
- ❖ Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de la Riviera Française et de la Roya - Bevera : Avis de la Commune

## Informations

Il donne les informations suivantes :

- **Colonel FRINGANT Luc** : nomination au poste de Chambellan de Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco, le 2 Novembre 2012
- **Célébration du 94<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 :**
  - 9 h 30            Messe en l'église Saint Michel
  - 10 h 30            Cérémonie devant le Monument aux Morts  
Salut aux couleurs  
Dépôt de Gerbes  
Appel des Morts  
Allocution de Monsieur le Maire  
Minute de Silence  
  
Dépôt d'une gerbe devant la Stèle du Square Gastaut
  - 11 h 30            Apéritif d'Honneur      Mairie
- **Invitation de l'ASCT Section Musique** à fêter la Sainte Cécile, le 24 Novembre 2012 à 15 h Salle du Conseil Municipal
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 18.12.2012**

Le Maire propose ensuite de passer aux décisions inscrites à l'ordre du jour.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

### Délibération n° 2012 - 51 Décision Modificative 2012 - 3

Monsieur le Maire expose :

" La décision modificative que je vous propose aujourd'hui a pour but d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations en cette fin d'année.

Compte tenu de l'avancement des programmes d'investissement, il convient d'inscrire de nouveaux crédits :

Notamment pour les dépenses d'investissement :

- Travaux de bâtiment : 160 000 €
- Travaux de voirie : 59 000 €
- Acquisition de matériel : 3 000 €
- Études : 195 000 €

Cette décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	58 700 €
Section d'investissement :	368 300 €

Les détails vous sont présentés ci-dessous :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2012 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2012
<b>DEPENSES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 325 000.00</b>	<b>58 700.00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>825 200.00</b>	<b>64 000.00</b>
60633	Fournitures de voirie	30 000.00	5 000.00
61521	Entretien de terrains	27 000.00	23 000.00
6226	Honoraires	20 000.00	10 000.00
6228	Rémunération diverses	18 000.00	13 000.00
6231	Annonces & Insertions	5 000.00	6 000.00
6248	Frais de transport divers	1 000.00	1 000.00

627	Services bancaires	500.00	2 000.00
62878	Remboursement de frais par autres redevables	100.00	4 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 659 500.00</b>	<b>37 000.00</b>
6411	Traitements titulaires	1 060 000.00	33 000.00
6413	Personnel non titulaire	71 000.00	8 000.00
64168	Autres emplois d'insertions	15 000.00	-3 000.00
6453	Cotisations retraites	235 000.00	-4 000.00
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	8 000.00	1 000.00
6488	Autres charges de personnel	27 000.00	2 000.00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0.00</b>	<b>700.00</b>
73925	Reversement pour fond de péréquation	0.00	700.00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>82 700.00</b>	<b>1 000.00</b>
6615	Intérêts sur ligne de trésorerie	800.00	1 000.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>301 000.00</b>	<b>-46 000.00</b>

Art.	Libellé	Budget primitif 2012 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2012
<b>RECETTES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 325 000.00</b>	<b>58 700.00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services &amp; ventes</b>	<b>201 500.00</b>	<b>43 700.00</b>
70311	Concession dans le cimetière	1 000.00	1 700.00
70631	Redevances des services à caractère sportif	40 000.00	20 000.00
70878	Remboursement frais autres redevables	60 000.00	22 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>1 696 000.00</b>	<b>6 000.00</b>
7338	Autres taxes	15 000.00	6 000.00
<b>74</b>	<b>Dotations Subventions &amp; Participations</b>	<b>399 400.00</b>	<b>2 000.00</b>
74121	Dotation de solidarité rurale	28 800.00	2 000.00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>6 879.49</b>	<b>7 000.00</b>
7711	Débits & pénalités perçues	0.00	3 000.00
7788	Produits exceptionnels divers	5 379.49	4 000.00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2012 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2012
<b>DEPENSES - Total section d'investissement</b>		<b>2 085 552.62</b>	<b>368 000.00</b>
<b>DEPENSES - Équipement</b>		<b>1 621 152.62</b>	<b>417 000.00</b>



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>181 946.77</b>	<b>195 000.00</b>
202	Frais d'études & Révisions PLU	36 870.53	11 000.00
2031	Frais d'études & levées	144 628.00	182 000.00
2033	Frais d'insertions	448.24	2 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>133 742.16</b>	<b>3 000.00</b>
2183	Matériel de bureau & informatique	12 000.00	3 000.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations – Travaux en cours</b>	<b>1 305 463.69</b>	<b>219 000.00</b>
2313	Constructions	605 121.78	160 000.00
2315	Installations matériel & outillage	518 204.62	59 000.00
<b>DEPENSES financières</b>		<b>292 600.00</b>	<b>14 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, Divers &amp; Réserves</b>	<b>106 000.00</b>	<b>14 000.00</b>
10222	Reversement FCTVA	103 000.00	14 000.00
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>183 700.00</b>	<b>0.00</b>
1641	Remboursement d'emprunts en Euros	183 900.00	0.00
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>158 500.00</b>	<b>-63 000.00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>102 400.00</b>	<b>-63 000.00</b>
2188	Autres matériels	99 000.00	-63 000.00

Art.	Libellé	Budget primitif 2012 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2012
<b>RECETTES - Total section</b>		<b>2 085 552.62</b>	<b>368 000.00</b>
<b>RECETTES – d'équipement</b>		<b>643 139.85</b>	<b>468 000.00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts &amp; dettes</b>	<b>225 400.00</b>	<b>396 000.00</b>
1641	Emprunts en Euros	225 400.00	396 000.00
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>586 039.85</b>	<b>72 000.00</b>
1328	Autres Subventions	80 000.00	15 000.00
1335	Participation pour non réalisation de stationnement	0.00	57 000.00
<b>RECETTES – Financières</b>		<b>651 934.15</b>	<b>9 000.00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions des immobilisations</b>	<b>82 000.00</b>	<b>9 000.00</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>523 900.00</b>	<b>-109 000.00</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>301 000.00</b>	<b>-46 000.00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>102 400.00</b>	<b>-63 000.00</b>
13258	<b>Subvention de groupements autres</b>	99 000.00	-63 000.00

Au cours d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## Délibération n° 2012 - 52

### Emprunt 2012

Monsieur le Maire expose :

" Compte tenu de la Décision Modificative que nous venons de voter avec de nouvelles dépenses d'investissement, il y a lieu aujourd'hui d'en prévoir le financement, notamment pour les études et les premiers travaux de démolition de l'ancien " Garage National ", en vue de la réalisation d'un nouveau parking.

Les services ont consulté les organismes financiers suivants : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts & Consignation et la Banque Postale, en taux fixe et taux variable.

Compte tenu de la situation financière internationale, le Crédit Agricole n'a répondu que très partiellement à cette sollicitation. Seule la CDC a pris entièrement cette demande sur l'enveloppe de 5 milliards qui lui a été accordée au niveau national.

Après étude par la Commission Communale des Finances des offres reçues, je vous propose de souscrire le contrat suivant :

Montant :	300 000 €
Durée :	15 ans
Taux actuariel annuel fixe :	3,92 %
Périodicité :	annuelle
Amortissement :	naturel
Commission d'instruction :	0,03 %

Je vous demande donc de m'autoriser à signer avec Caisse des Dépôts & Consignation, ce contrat de prêt ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**



*Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
le 7 Novembre 2012*

**Délibération n° 2012 - 53**

**Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de faire appel au Comité des Fêtes de La Turbie pour organiser le Concert de Noël en l'église Saint Michel de La Turbie.

Or, cette manifestation n'avait pas été prévue, dans le budget et la demande de subvention annuelle que le Comité des fêtes a adressés à la Commune en début d'année.

Je vous propose donc d'attribuer exceptionnellement une subvention complémentaire de 1 200 € maximum au Comité des Fêtes de La Turbie pour l'organisation du Concert de Noël 2012 ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

**Délibération n° 2012 - 54**

**Personnel Communal :  
Montant de la prime de fin d'année**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de fixer le montant brut de l'indemnité allouée à chaque agent municipal (titulaire ou non) à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année 2012 à 755 €, soit une augmentation de près de 0.6% par rapport à 2011.

Cette indemnité sera payée avec le salaire de novembre en ce qui concerne les titulaires ; seul un acompte provisionnel sera versé avec le salaire de novembre et le solde avec le salaire de décembre pour les agents non titulaires.

L'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou temps non complet, et du temps de présence pour ceux qui n'ont pas effectué une année complète, avec un minimum de trois mois de présence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 55**

### **Participation de la Commune à la complémentaire santé et au contrat de prévoyance des agents municipaux**

Monsieur le Maire expose :

" Par délibérations du 15 Février 1995 et du 6 Mai 2002, la Commune a décidé de participer à hauteur de 25 % aux cotisations effectivement payées par les agents auprès de la MGPC, devenue par la suite la MNT, pour les contrats « Complémentaire santé » et « Prévoyance ».

Conformément aux lois n°2007-148 du 2 Février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, notamment son article 39, et n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, notamment son article 38 ;

En application des dispositions du décret n°2011-1474 du 8 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Il convient de modifier la participation de la Commune à la protection sociale de ses agents.

Entre les deux procédures légales : « Labellisation » ou « Conventonnement », la Commune de La Turbie a opté pour la « Labellisation », plus simple à mettre en place, et laissant aux agents le choix de leur mutuelle.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, la participation mensuelle de la Commune se définira comme suit :

➤ Pour la couverture de prévoyance

5.00 € à tout agent ayant souscrit de manière individuelle et facultative et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

➤ Pour la complémentaire santé

17.00 € à tout agent ayant souscrit de manière individuelle et facultative et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée

6.00 € supplémentaires pour chaque agent qui justifie de la prise en charge de deux enfants et plus ".





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2012 - 56**

### **Salles Municipales : Tarif de location**

Monsieur le Maire expose :

" Sur demande de la Section danses, le Président de l'Association Sportive et Culturelle Turbiasque souhaite la mise à disposition de nouvelles tranches horaires de la Salle Polyvalente pour les cours de cette section.

Compte tenu des frais que représentent les heures de surveillance des salles municipales, il a été convenu avec le Président de l'ASCT qu'il assurerait lui-même l'ouverture et la fermeture de la salle et la surveillance.

Dans ces circonstances, il est possible d'accorder un tarif particulier à ces activités.

Sur la proposition de la Commission Communale des Finances, je vous demande de fixer le tarif de location à 12.00 € par cours de danse, payable trimestriellement au vu d'un état de présence des professeurs ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

# Délibération n° 2012 - 57

## Droits de place, de voirie et de stationnement : Tarifs

Monsieur le Maire expose :

" Ce sont les articles L 2213.6, L 2215.4 et L 2331.1 à L 2331.11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient les modalités de création et d'application des droits de place, de voirie, de stationnement et des redevances de la voie publique.

Les tarifs des droits de place, de voirie et de stationnement ont été créés par une délibération du 16 Mars 2002.

Les montants des droits de deux catégories ont été modifiés par délibérations du 30 septembre 2005 pour celle relative aux terrasses de café et restaurants et du 28 Septembre 2010 pour celle concernant le marché hebdomadaire.

Je vous propose de créer un forfait journalier de 20 € pour les déménagements et emménagements de particuliers, qui n'existait pas jusqu'à présent ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions du Maire

**Fixe** les tarifs des droits de place, de voirie et de stationnement comme suit :

**1 Occupation par des tables et guéridons de café, glaciers ou autres** (la surface taxable sera le produit de la plus grande largeur par la plus grande longueur occupée)

Durée	Surfaces couvertes fermées	Surfaces couvertes non fermées
		Surfaces non couvertes
De six mois à un an	Base m <sup>2</sup> par an : 32 €	Base m <sup>2</sup> par an : 16 €
Inférieure à six mois	Base m <sup>2</sup> par an : 50 €	Base m <sup>2</sup> par an : 25 €

**2 Occupation par les cirques**

Forfait journalier 50 €

**3 Occupation par des théâtres ambulants (Guignol)**

Forfait journalier 25 €



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

### 4 Occupation par des "camions-commerces"

Forfait journalier 30 €

### 5 Occupation par des commerçants ambulants, le jour de marché (la surface taxable sera le produit de la plus grande largeur par la plus grande longueur occupée)

sans abonnement :

Jusqu'à 4 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	1.00 €
De 5 m <sup>2</sup> à 10 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	0.50 €
Au-delà de 10 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	0.30 €

avec abonnement :

Jusqu'à 4 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	0.80 €
De 5 m <sup>2</sup> à 10 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	0.40 €
Au-delà de 10 m <sup>2</sup>	demi-journée	m <sup>2</sup>	0.24 €

### 6 Occupation par des grues, appareils de levage, baraques et matériels de chantiers divers

Journalier m<sup>2</sup> 1.50 €

### 7 Dépôt ou occupation provisoire et superficielle du domaine public (benches, camions ou matériaux)

Journalier m<sup>2</sup> 1.50 €

Majoration pour une durée d'occupation supérieure à deux mois et inférieure à six mois

Mensuel m<sup>2</sup> 100 %

Majoration pour une durée d'occupation supérieure à six mois

Mensuel m<sup>2</sup> 300 %

### 8 Tournage cinématographique

Petite équipe ( - 10 personnes) journée 150.00 €

Equipe moyenne ( de 10 à 20 personnes) journée 230.00 €

Grande équipe ( + 20 personnes) journée 460.00 €

### 9 Création d'une hélisurface temporaire avec mise en place de barrières

Journalier 80.00 €

**10 Mise à disposition des places publiques pour congrès, films, publicités, opérations de prestige, etc ...**

Place Neuve (entièrement)	journée	800.00 €
Place Neuve (en partie)	journée	300.00 €
Place Détras	journée	150.00 €
Place Théodore de Banville	journée	450.00 €
Place de la Crémaillère	journée	2 300.00 €
Place de la Crémaillère (en partie)	journée	800.00 €
Place de la Crémaillère (en partie)	< 2 h 00	150.00 €

Minoration de 50 % pour brocantes, foires, braderies, œuvres caritatives, etc ...

**11 Réservation de places publiques de parking**

Jusqu'à 10 places	≤ demi-journée	45.00 €
De 11 à 20 places maximum	≤ journée	100.00 €

**12 Mise à disposition de la Place Neuve aux forains pour la Fête Patronale de la Saint Michel**

jusqu'à 49 m <sup>2</sup>	journée	7.00 €
de 50 à 100 m <sup>2</sup>	journée	10.00 €
au-delà de 100 m <sup>2</sup>	journée	14.00 €

**13 Réservation de places de stationnement pour déménagement et emménagement**

Forfait journalier		20.00 €
--------------------	--	---------

**Délibération n° 2012 - 58**

**Reconstruction des ateliers communaux :  
Demande d'un fonds de concours à la CARF**

Monsieur le Maire expose :

" Dans le cadre du renforcement de l'activité économique sur le territoire communal, nous nous sommes engagés dans la reconstruction des anciens ateliers municipaux afin d'y accueillir la société KONE.

Les travaux de démolition et de reconstruction, y compris les coûts de maîtrise d'œuvre et honoraires diverses, s'élèveront à 576 953.79 € TTC soit 482 400.00 € HT.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à demander à la Communauté de la Riviera Française, un fonds de concours à hauteur de 50% de cette somme, soit 241 200.00 €. Le reste étant couvert par l'autofinancement ".



# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 59**

### **Extension du réseau de vidéo - protection : Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire expose :

" Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer a reçu compétence pour ce qui concerne la vidéo-protection.

Celui-ci nous demande de prendre une délibération lui permettant de percevoir une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2011.

Je porte à votre connaissance les investissements réalisés en 2011 sur notre réseau de vidéo protection :

Chemin des Révoires : une caméra mobile (n° 6) et deux caméras fixes (n° 29 et 30) équipées d'un éclairage infrarouge

Vallée du Serrier : une caméra mobile (n° 7)

Ecole (Jean Jaurès) : une caméra mobile (n° 13)

Route de Laghet : deux caméras fixes (n° 18 et 19) équipées d'un éclairage infrarouge et d'un faisceau hertzien

Ces investissements représentent un total de 32 600 € HT soit 38 989.60 € TTC.

Aussi, je vous demande de valider le plan de financement suivant :

Etat 10% soit	3 260.00 €
Conseil Général des Alpes-Maritimes 20% soit	6 520.00 €
Autofinancement SIVOM, soit :	29 209.60 € "

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 60**

### **Travaux d'éclairage public Chemin des Révoires (Tranche 3) : Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Le SIVOM de Villefranche-sur Mer va prochainement réaliser la troisième tranche des travaux d'éclairage public du Chemin des Révoires.

Elle concernera notamment l'ouverture d'une partie des tranchées et l'installation de fourreaux de réseaux secs dont le coût sera de l'ordre de 200 263.00 € HT et permettront à postériori au SDEG d'enfouir ses équipements.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ces travaux, d'autoriser le Président du SIVOM à solliciter toutes les aides adéquates, notamment du Conseil Général pour la partie réseaux secs, et de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **Prend acte** des travaux d'éclairage public au Chemin des Révoires (3<sup>ème</sup> tranche)
- **Autorise** le Président du SIVOM de Villefranche sur mer à solliciter toutes les subventions possibles
- **Autorise** le Maire à signer avec le Président du SIVOM de Villefranche sur mer toutes les pièces nécessaires pour l'opération susvisée

## **Délibération n° 2012 - 61**

### **Acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée Section D n° 631 sise à la Tête de Chien**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

Monsieur le Maire expose :

" Faute d'éléments suffisants pour en délibérer, notamment l'estimation des Domaines, je vous demande de retirer cette affaire de l'ordre du Jour ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2012 - 62**

#### **Projet Détras : Déclassement la parcelle cadastrée Section AC n° 141**

Monsieur le Maire expose :

" Dans le cadre de l'aménagement du quartier DETRAS, un certain nombre d'emprises foncières appartenant à la Commune doivent être cédées à PROMOGIM, investisseur – promoteur, qui va réaliser sur celles-ci, notamment les cheminements piétonniers reliant les deux tranches de l'opération.

Ainsi, la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AC n° 141 qui, à partir de 1824 et jusqu'en 2005, supportait un bassin de régulation et le canal qui transportait l'eau de la source du Faissé jusqu'à la Fontaine Monumentale. A ce titre, un doute subsiste sur le statut de la domanialité de cette parcelle, qui représente une superficie de 106 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la préparation de l'acte authentique, le notaire de la Commune, afin de sécuriser le transfert de propriété, a soulevé la nécessité de clarifier certains points quant à la procédure de désaffectation et de déclassement.

Il a donc recommandé de faire constater par le Conseil Municipal la désaffectation effective de cette parcelle de l'usage public et son déclassement du domaine public ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve**

- la désaffectation effective de la parcelle cadastrée Section AC n° 141 de l'usage public
- le déclassement de ladite parcelle du domaine public

## **Délibération n° 2012 - 63**

### **Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de la Riviera Française et de la Roya - Bevera : Avis de la Commune**

Monsieur le Maire expose :

" Par courrier du 12 juillet dernier, le Syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera Française et de la Roya a bien voulu nous faire parvenir, pour avis, un exemplaire du dernier SCOT arrêté.

J'avais par courrier du 14 août transmis mes observations sur ce document mais il apparaît que c'est dans le cadre d'une délibération que cet avis doit être formulé.

Aussi, je vous propose aujourd'hui de prendre acte des observations que j'ai formulées sur le SCOT arrêté et qui sont les suivantes :

1. La Tête de Chien est citée à plusieurs reprises comme un secteur stratégique, susceptible d'accueillir de l'activité. Cependant le 18 juillet 2012 monsieur le préfet m'a notifié un arrêté préfectoral de protection des biotopes – APPB – qui englobe pratiquement tout le massif, sauf le fort de France-Télécom et les villas du C.N.E.T. A ce jour donc seule cette parcelle dont nous maîtrisons le foncier, reste disponible pour accueillir le projet d'hôtel que nous essayons de réaliser avec les services de la CARF et l'EPF PACA ;
2. La Ville prend bonne note que le site de la Cruelle figure parmi les secteurs à enjeux à l'horizon 2025 et serait susceptible d'accueillir une zone d'activités et/ou un pôle multimodal ;
3. Le chapitre des déplacements fait aussi référence à cet enjeu majeur de fluidifier le trafic des pendulaires. La Commune est particulièrement sensible à cette problématique et souhaite que durant la phase finale d'élaboration du SCOT puissent être inscrits tous les scénarios possibles afin de désengorger La Turbie ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**Tour de Table**





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2012

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ Le Maire : " lors du Congrès des Maires des Alpes Maritimes, j'ai rencontré le Préfet et lui ai dit à nouveau qu'il fallait ouvrir la bretelle de l'autoroute au niveau de l'aire de Beausoleil "
- ⌘ Laure CHIBANE : " Il faut faire attention au Chemin du Gayan, au niveau de la propriété CAMBIER, c'est dangereux car très pentu en contrebas "
- ⌘ Martine CAPPELLO : " les travaux réalisés au Chemin du Gayan ont permis aux gens de rouler encore plus vite ! "
- ⌘ Le Maire : " cette année les illuminations de Noël seront réduites "

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2012 - 51 à 2012 - 63.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

*Absent*

*Absente*

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 12 Novembre 2012.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 12 Novembre 2012